



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du 15 mars 2022

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi quinze mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Florence SANCHEZ, Maire.

Présents :

Florence SANCHEZ – Henry-Paul BONNEAU – Fabienne MICHEL – Sonia REBOUL – Gérard ORTUNO – Géraldine LACANAL – Michel BERNABEU – Marianne ARRIGO – Pierre MARIEZ – Bruno VANDERMEERSCH – Gaëlle GUENAL – Céline BRUN-GHALEM – Geneviève ADGE-LAGALIE – Terry ADGE – Françoise BARTHELEMY – Bruno HERNANDEZ – Lydie LAMBERT – Fabrice BARBE – Béatrice CECILLON-PINTENO – Jean-Marc DAUGA – Julie PEREA – André LOPEZ – Véronique PEYROTTE – Sylvain BARONE – Laurence GRANIER – Thomas BORDENAVE.

Pouvoirs :

Pierre CROS à Pierre MARIEZ ;
Julien CHARAYRON à André LOPEZ.

Absente excusée :

Emmie CHARAYRON.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Secrétaire de séance : Madame Gaëlle GUENAL

Madame le Maire : Bonsoir à tous. Il est 19 h 00. Le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte.

J'ai juste une petite explication à vous fournir. Compte tenu des délais de dépôt sur la plateforme électronique des Conseils municipaux, nous n'avons pas pu utiliser ce moyen pour vous transmettre le Conseil municipal. C'est pour cela qu'il vous a été distribué par courrier.

Je vais procéder à l'appel des membres.

Madame le Maire procède à l'appel.

Madame le Maire : Nous allons passer à la désignation du secrétaire de séance.
Madame GUENAL ? Merci.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 11 février 2022 n'étant pas encore finalisé, il vous sera présenté lors de la prochaine séance.

Je vais passer à l'ordre du jour :

1°) *FINANCES - Débat d'orientations budgétaires (DOB)*

2°) *URBANISME - Achat de parcelle BI n° 146*

Madame le Maire : Au cours de cette séance, je vous informe que seront présents Monsieur DELACHAUX, le Directeur des services techniques, ici présent, et Monsieur RAFFARD, le Directeur financier de Sète Agglopolie Méditerranée.

Je vais vous rendre compte des décisions prises en vertu des délégations que m'a confiées le Conseil municipal.

Vu les délégations qui m'ont été accordées par délibération n° 2020-28, en date du 5 août 2020, je rends compte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

La **décision n° 2022-03** porte sur le marché public 21POU006, relatif à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage concernant les travaux de rénovation du groupe scolaire des Baux.

La **décision n° 2022-11** porte sur la préemption de la parcelle section C n° 592.

La **décision n° 2022-12** porte sur la préemption de la parcelle section C n° 593.

La **décision n° 2022-13** porte sur la fixation des tarifs de location des salles communales et l'autorisation de recettes.

La **décision n° 2022-15** porte sur la fixation des tarifs d'occupation des domaines publics pour la fête locale.

Nous allons passer à l'ordre du jour.

Laurence GRANIER : Est-ce que nous pouvons intervenir sur les décisions ?

Madame le Maire : Normalement, sur les décisions, non ; elles ne se discutent pas et ne s'expliquent pas.

Laurence GRANIER : D'accord. Bon.

Madame le Maire : C'est en vertu des délégations qui m'ont été données. Mais allez-y.

Laurence GRANIER : C'était par rapport à la location des salles.

Madame le Maire : Oui.

Laurence GRANIER : D'après ce que je comprends, ce sont des tarifs particuliers. Les associations extérieures payent, les particuliers aussi.

Madame le Maire : Oui.

Laurence GRANIER : De Poussan.

Madame le Maire : Les particuliers de Poussan ?

Laurence GRANIER : Oui, voilà.

Madame le Maire : Oui, oui.

Laurence GRANIER : Il n'y a pas de tarif préférentiel pour les Poussannais ?

Madame le Maire : Non. Il n'y en a jamais eu, d'ailleurs. Il n'y a que les associations poussannaises qui ne payent pas les locations des salles. C'est un prêt. Elles donnent seulement une caution pour l'utilisation.

Laurence GRANIER : D'accord. Vous ne pensez pas que ça fait beaucoup, quand même, toutes ces augmentations ? La location des salles, la cantine, la concession au cimetière... En ce moment, c'est un petit peu...

Madame le Maire : Écoutez, Madame GRANIER, les décisions ne se discutent pas.

Laurence GRANIER : D'accord, bon.

Madame le Maire : Je vous ai laissée vous exprimer, vous trouvez peut-être que ça fait trop d'augmentations, mais on réactualise simplement les tarifs par rapport aux communes à côté de chez nous. Voilà, c'est tout.

On va passer à l'ordre du jour.

André LOPEZ : Est-ce que je peux intervenir au sujet de ce qui s'est passé sur *Facebook* ?

Madame le Maire : Non, Monsieur...

André LOPEZ : Ne criez pas ! Répondez...

Madame le Maire : Non, mais pas maintenant, Monsieur LOPEZ.

André LOPEZ : Non, mais vous n'avez pas besoin de crier comme ça...

Madame le Maire : Mais je ne crie pas.

André LOPEZ : ... répondez-moi normalement, oui, non, point barre.

Madame le Maire : Simplement, c'est non pour l'instant, Monsieur LOPEZ. C'est non pour l'instant.

André LOPEZ : D'accord.

Madame le Maire : On va passer à l'ordre du jour.

1/ FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Rapporteur : Gérard ORTUNO

Madame le Maire : La parole est à Monsieur ORTUNO.

Gérard ORTUNO : Bonsoir. Le point 1 concerne le débat d'orientations budgétaires.

Je vous précise que la présentation du rapport d'orientations budgétaires s'effectue dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et qu'elle donne lieu à un débat d'orientations budgétaires.

Le débat d'orientations budgétaires sur la base de ce rapport d'orientations budgétaires, annexé à la présente délibération, doit faire l'objet d'un vote mentionnant qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Madame le Maire : Merci. Le débat d'orientations budgétaires est une étape centrale dans le processus de la décision politique. Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer de manière effective son pouvoir de décision, à l'occasion du vote du budget. Il répond d'abord à une obligation réglementaire, mais constitue avant tout un moment important de la vie démocratique locale, durant lequel l'ensemble des Conseillers municipaux peuvent, au travers des orientations budgétaires proposées, échanger et faire valoir leur vision de l'action politique.

En effet, le vote du budget consacre, sous le prisme des finances publiques, les principales orientations du mandat et les modalités de mise en œuvre des politiques publiques qui en découlent.

Le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur le présent rapport, qui présente :

- Le contexte économique et législatif dans lequel va s'inscrire le vote du budget de notre Commune. Cela comprend les prévisions économiques et les principales dispositions de la Loi de finances pour 2022.

Le cadre budgétaire fixé aux Collectivités dans la Loi de finances est en effet lié aux perspectives d'évolution des finances publiques, elles-mêmes dépendantes des prévisions économiques. Ces éléments de contexte sont par ailleurs importants localement pour la Commune et le Territoire car ils peuvent influencer sur deux points :

- o L'évolution des taux d'intérêt, et donc des charges financières pour la Commune ;
- o Le dynamisme économique local et, de ce fait, le dynamisme des produits de fiscalité ;
- Les grandes orientations budgétaires proposées pour la Commune de Poussan en 2022, en fonctionnement et en investissement ;
- Les principaux projets et actions prévus pour la Commune sur le mandat, qui pourront être mis en œuvre à travers les orientations budgétaires proposées ;
- Des éléments de prospective financière ;
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée. Cela doit permettre au Conseil municipal de mesurer les perspectives et capacités financières de la Commune dans un horizon pluriannuel.

2021 a été l'année de l'adaptabilité et de la flexibilité, mais aussi de l'entrée dans la préparation du travail de fond que nous avons entrepris avec nos partenaires et les services pour que nos projets structurants puissent voir le jour.

2021 a été marquée par la définition et le déploiement d'une stratégie financière pluriannuelle pour le mandat, qui se veut :

- Ambitieuse, par le volume des investissements, programmés à hauteur de 20,5 millions d'euros ;

- Responsable, par la maîtrise financière future de la Collectivité, de sorte que soit garantie une situation saine au sortir du mandat ;
- Volontaire, par la recherche active de subventions d'équipement auprès des partenaires publics, qui ont déjà permis un niveau exceptionnel d'aides accordées, à hauteur de plus de 1,36 million d'euros. Je tiens tout particulièrement à les remercier.

2022 marquera la poursuite d'une gestion rigoureuse, soucieuse de préserver les grands équilibres financiers, tout en donnant à Poussan les moyens de ses ambitions pour préparer demain.

Gérard ORTUNO : Les éléments du contexte des orientations budgétaires de la Commune de Poussan sont les suivants.

Le budget 2022, présenté à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, est l'occasion de présenter les principaux chantiers de début de mandat et les grandes orientations financières 2022 à venir.

La crise sanitaire que nous avons traversée semble dépassée, même si une vigilance toute particulière doit être maintenue.

2022 est une année où le projet de mandat de l'équipe municipale devrait pouvoir se déployer avec pour objectif d'offrir à nos concitoyens un service public de qualité, mais aussi des équipements nouveaux et structurants, conformes aux besoins induits par le développement de notre commune.

Ces projets, qui feront l'objet d'une présentation dédiée à l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires, ont pour ambition de répondre à une demande forte de la population, et se déclinent autour de quelques projets phares.

Ce sont, tout d'abord, la modernisation du groupe scolaire des Baux et l'extension de la cantine scolaire, qui permettront d'accueillir, dans des conditions optimisées, les enfants et le personnel, offrant ainsi des conditions matérielles plus propices au développement de notre jeunesse.

Ce sont, ensuite, la réhabilitation de la chapelle Saint-Roch, afin d'en faire le centre socioculturel dont nous avons besoin, la réhabilitation des halles et, enfin, l'aménagement du parc de loisirs des Baux.

C'est également le réaménagement de différentes voiries, qui permettra de lutter contre le vieillissement du réseau communal.

Enfin, c'est aussi le projet d'extension de la vidéosurveillance, qui permettra d'étendre le maillage communal de cet outil au service de la sécurité de nos concitoyens.

Tous ces projets seront financés dans une démarche de gestion rigoureuse, de respect des deniers publics, afin de garantir que la situation financière de Poussan demeure saine, condition nécessaire au maintien des capacités de développement futur de notre commune.

Madame le Maire : Merci. Pour la suite, je vais suspendre la séance et passer la parole à Monsieur RAFFARD, le Directeur financier de Sète Agglopol Méditerranée.

Monsieur CHARAYRON prend part à la séance du Conseil municipal à 19 h 18.

Madame le Maire : Merci. Je vais rouvrir la séance.

Est-ce que vous avez des questions sur cette partie-là, ou pas du tout ? Non ? Je vais donc à nouveau suspendre la séance et repasser la parole à Monsieur RAFFARD. On va le laisser boire un verre d'eau et on va continuer l'explication.

Suspension de séance.

Madame le Maire : Merci. Je vais rouvrir la séance.

Reprise de séance.

Madame le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur cette partie-là ?
Monsieur BORDENAVE.

Thomas BORDENAVE : Il y a plusieurs choses.

Madame le Maire : Oui.

Thomas BORDENAVE : On est ravi, les finances sont saines, ça fait des années. On sait pourquoi elles sont saines : la Commune dort quand même depuis pas mal d'années, on n'investit pas, ou très peu ; on n'investit pas.

J'aimerais juste revenir sur un point, au niveau de la cession de la cave coopérative. Vous avez indiqué que c'était une stratégie opportune. Pourtant, on a des excédents très importants, on a des marges très importantes. Je ne vois vraiment pas ce qu'il y avait d'opportun là-dedans. Pour moi, rien ne justifie cette cession. Elle n'arrive pas au bon moment, les taux remontent. Un emprunt sur des taux bas aurait peut-être été judicieux. Garder ce bâtiment aurait été, pour moi, bien plus judicieux.

Si vous pouvez m'expliquer en quoi c'est opportun de vendre la cave, dans la précipitation, aujourd'hui.

Madame le Maire : Alors, Monsieur BORDENAVE, en fait, Monsieur RAFFARD est technicien et agent de Sète Agglopol Méditerranée. S'agissant des choix politiques que nous faisons et des orientations politiques que nous prenons, il n'a pas à les justifier ; il est là pour nous expliquer les chiffres et la partie technique du débat d'orientations budgétaires.

Le choix de vendre la cave coopérative...

Thomas BORDENAVE, concomitamment : Il parle d'opportun.

Madame le Maire : S'il vous plaît...

Thomas BORDENAVE, concomitamment : Il parle d'opportun, je demande pourquoi ce terme est choisi.

Madame le Maire : S'il vous plaît, Monsieur BORDENAVE.

Monsieur BORDENAVE, je ne vais pas expliquer à nouveau les règles du Conseil municipal. Vous prenez la parole ; attendez juste que je vous passe la parole. Laissez-moi terminer.

Monsieur RAFFARD n'est pas là pour vous expliquer pourquoi on va vendre la cave coopérative ; il explique techniquement que cette cession-là est... que la cession de la cave coopérative...

Mais qu'est-ce que vous faites, en fait ? (*Brouhaha.*)

Mais pourquoi vous partez, Monsieur LOPEZ ? Mais Monsieur LOPEZ, écoutez !

André LOPEZ : Vous prenez exemple sur la Russie !

Madame le Maire : Non mais Monsieur LOPEZ, excusez-moi, mais il y a des règles à respecter en Conseil municipal. Je dois suspendre la séance à chaque fois qu'un agent prend la parole et rouvrir la séance à chaque fois que vous la prenez. Je suis en train de vous expliquer, laissez-moi terminer, c'est tout.

Thomas BORDENAVE : Madame SANCHEZ, on a demandé à prendre la parole en début de Conseil, vous nous avez répondu de manière particulièrement désagréable...

Madame le Maire, concomitamment : Non !

Thomas BORDENAVE : ... et ça n'a pas été possible. On a entendu certaines choses, on s'en va.

Madame le Maire : Vous savez très bien comment se passe le Conseil municipal. Les prises de parole sont à la fin. Vous avez les questions, à la fin, et les points divers, à la fin. Si vous souhaitez quitter la salle, quitter le Conseil municipal, il n'y a pas de souci. On prend note et nous, on continue le débat d'orientations budgétaires. Bonne soirée, merci de votre venue.

Monsieur LOPEZ, Madame PEYROTTE, Monsieur BARONE, Madame GRANIER, Monsieur BORDENAVE et Monsieur CHARAYRON quittent la séance du Conseil municipal à 19 h 30.

Madame le Maire : Nous allons continuer. Sur la cession de la cave coopérative, j'expliquais que Monsieur RAFFARD, qui est technicien de Sète Agglopol Méditerranée, responsable des finances, n'a pas à s'exprimer sur le pourquoi du comment nous avons choisi de vendre la cave coopérative. C'est un choix politique que nous avons fait puisque nous n'avons pas de projet sur ce lieu, que nous avons le projet d'un centre socioculturel sur la chapelle Saint-Roch et le jardin des Frères, dont nous allons parler justement dans le point 2, qui concerne les principaux projets d'équipement envisagés pour 2022.

Sur ce, je passe la parole à Monsieur ORTUNO. Merci.

Gérard ORTUNO : Juste une petite précision, pour revenir sur les prévisions de dépenses qui étaient envisagées l'année dernière, concernant les investissements sur 2021 et 2022. Pour différentes raisons que nous connaissons tous, les projets que nous avons planifiés pour 2021 n'ont malheureusement pas pu être tous réalisés. Certains ont été engagés mais malheureusement pas non plus réalisés. Ils ont donc été reportés sur le budget 2022. Mais au niveau financier, on retrouve notre équilibre sur les six ans. Sur ces deux premières années, si on fait la moyenne des deux montants, de 1,8 million et de 4,5 millions d'euros, les deux s'équilibrent sur les deux ans et on retrouve bien ce que nous avons prévu l'année dernière pour notre mandat.

Parmi les principaux projets d'équipement envisagé, figure la réhabilitation du groupe scolaire des Baux, qui me tient particulièrement à cœur en tant que responsable de travaux. Le montant envisagé a été révisé car, au fur et à mesure, nous apprenons certaines choses sur les particularités liées aux établissements recevant du public, surtout des enfants. Sur la durée du mandat, le budget total a été réévalué à 2 350 000 €, sachant qu'en 2021, les toitures de certaines salles et les WC ont été réalisés. En cours, se font normalement cette année les travaux sur la cantine. Nous espérons qu'ils seront réalisés d'ici la fin de l'année. Ceci nous impacte pour environ 500 000 € cette année. Les prochains travaux, pour le montant restant que je n'ai pas calculé, seront répartis sur 2022, 2023 et 2024. Nous comptons sur un minimum de subventions pour ces travaux de l'école d'environ 600 000 €. On espère pouvoir aller en chercher d'autres.

La réhabilitation globale du groupe scolaire concerne tout ce qui relève des obligations d'entretien du patrimoine ; la Commune est propriétaire des écoles, donc notre premier devoir est d'entretenir notre patrimoine pour éviter qu'il ne se dégrade. Nous souhaitons aussi améliorer la qualité de l'accueil des enfants, des parents et des enseignants. Nous allons en profiter pour faire une rénovation énergétique globale, réfléchie, complète, sur l'ensemble du groupe scolaire. Les travaux de rénovation énergétique, au niveau des études, vont commencer cette année.

Ce que l'on avait pu à un moment donné peut-être mettre un peu de côté, n'en étant pas conscient, concerne la mise en accessibilité qui, au niveau financier, impacte fortement le projet et que nous devons réaliser. Il en va de même pour tout ce qui est sécurisation. On sait qu'avec les plans Vigipirate et ce qui peut malheureusement se passer dans des écoles, où il y a des enfants, la sécurité est aussi l'un des principaux moteurs de cette rénovation. Voilà.

Le coût de ce qu'il restera à faire globalement est évalué à environ 1 075 000 €.

Vous avez les plans de la cantine qui sont affichés, projet de 2021, avec le support de notre nouvelle équipe de DST qui se met en place et qui nous aide à réaliser, sur le terrain et concrètement, tous ces travaux.

Madame le Maire : Merci. Parmi les principaux projets, nous avons la chapelle Saint-Roch et le centre socioculturel. La Municipalité a pour projet de restaurer ce bâtiment patrimonial, ancienne chapelle du XIX^e siècle et attenant à un parc arboré.

Notre projet de réalisation du centre socioculturel n'est pas conduit sur le site de la cave coopérative mais sur ce lieu-là parce que nous estimons qu'il a une histoire, qu'il est cher aux Poussannais et qu'il correspond au projet que l'on souhaite développer.

Pour rappel, le fait d'y installer le Centre communal d'action sociale, les différents partenaires institutionnels liés à l'emploi, à l'insertion économique et sociale ainsi que les acteurs culturels qui le souhaitent, fait écho au passé de ce lieu, qui a été aussi bien un cinéma, à une époque, qu'un hôpital, pendant la guerre.

Cet équipement intégrera aussi un espace de lecture, un espace d'exposition, des salles d'activité ainsi qu'un pôle de services à la population.

Les études débuteront sur l'année 2022. Elles vont commencer prochainement. Les travaux suivront, pour un montant total de 2,315 millions d'euros, pour une opération globale de 3 millions d'euros.

Ensuite, nous avons la rénovation des halles, qui sont un lieu symbolique de la commune, également cher aux Poussannais. Ce projet de rénovation et culturel a pour objet de redonner vie à cet espace, dans une double dimension économique et patrimoniale.

Réinvestir un lieu existant et original, plutôt que de créer un nouveau lieu standardisé, tel est l'enjeu de ce projet de restauration, qui a trois objectifs :

- Sauvegarder le patrimoine d'un lieu mythique du territoire communal ;
- Redynamiser l'économie du centre-ville ;
- Développer des manifestations culturelles et festives.

Après une phase d'études en 2021 et 2022, les travaux s'opéreront en 2022 et 2023. Ils débuteront au mois de septembre 2022, pour un montant global de l'opération de 775 000 €. Il faut savoir que sur ce projet – en début de Conseil municipal, je parlais des partenaires avec qui nous travaillons – nous allons utiliser les fonds de concours de Sète Agglopol Méditerranée ; nous avons une subvention de la Région, une subvention du Département, le soutien de la Fondation du Patrimoine et des partenaires privés que nous sommes allés chercher, ce qui fait que nous avons un projet qui est subventionné à peu près à hauteur de 73 %.

L'un des autres projets que nous avons mis en avant, et sur lequel les études vont commencer en 2022, est l'aménagement du parc de loisirs des Baux, au niveau du skatepark. Soucieuse de l'environnement, la Collectivité souhaite, au travers de l'aménagement de ce parc de loisirs des Baux, réaliser un véritable poumon vert pour le bien-être de sa population. Ce parc naturel paysager intégrera des allées piétonnes reliant les espaces de loisirs, un jardin méditerranéen, des aires de jeu pour enfants, un *pump track*, un théâtre de verdure, des équipements sportifs, un mini-terrain de football, du mobilier urbain, des stationnements et des lieux où les gens pourront pratiquer des activités sportives de loisirs mais aussi se détendre et se reposer, à l'ombre des arbres que Monsieur MARIEZ installera dans le cadre de sa délégation. (*Rires.*)

Les études se réaliseront sur l'année 2022. Le montant global de l'opération est de 222 000 €.

Nous allons lancer très prochainement l'étude faune et flore que nous devons faire, sur le printemps, obligatoirement.

Nous allons passer à la partie suivante, sur les principaux indicateurs financiers. Pour cela, je vais à nouveau suspendre la séance et repasser la parole à Monsieur RAFFARD.

Suspension de séance.

Madame le Maire : Merci. Je vais rouvrir la séance afin que les élus puissent reprendre la parole.

Reprise de séance.

Madame le Maire : Ce que vous souligniez tout à l'heure, en termes techniques, correspond à un choix que nous avons fait, de réaliser nos projets sur ce mandat, mais en ayant une stratégie financière qui, je l'ai dit en ouverture de ce débat d'orientations budgétaires, soit responsable, pour qu'à la fin du mandat, nous laissions une situation saine au niveau de la Collectivité. On l'a dit depuis le départ et on restera sur la même ligne de conduite jusqu'à la fin de ce mandat.

Voilà.

Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Non ? Très bien.

Monsieur ORTUNO, s'il vous plaît.

Gérard ORTUNO : Compte tenu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport d'orientations budgétaires, après en avoir débattu.

Le débat ayant eu lieu, il s'agit de :

- Prendre acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires, portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette pour l'exercice 2022 ;
- Prendre acte du rapport d'orientations budgétaires ainsi présenté en annexe et expliqué brièvement par Monsieur RAFFARD.

Madame le Maire : Merci. On va libérer Monsieur RAFFARD. (*Échanges hors micro*). On va passer au vote. Est-ce que tout le monde prend acte du débat d'orientations budgétaires ?

Du coup, comme les élus de la liste de Monsieur LOPEZ ont quitté la séance, c'est à l'unanimité. Merci.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientations budgétaires, portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette pour l'exercice 2022.

Madame le Maire : On va libérer le DST, Monsieur DELACHAUX, qu'on remercie pour sa présence, et libérer Monsieur RAFFARD, Directeur financier de Sète Agglopolé Méditerranée, qu'on remercie aussi pour sa présence et ses explications. Merci beaucoup. Bonne soirée.

2/ URBANISME – ACHAT DE LA PARCELLE BI N° 146

Rapporteur : Henry-Paul BONNEAU

Madame le Maire : Pour ce point, je passe la parole à Monsieur BONNEAU.

Henry-Paul BONNEAU : Merci, Madame le Maire.

Au vu du plan local d'urbanisme portant sur les emplacements réservés qui sont des terrains au sein desquels est interdite toute construction autre que ce que prévoit le document d'urbanisme, renforcé par l'article L. 151-13 du Code de l'urbanisme, qui permet au règlement du PLU (plan local d'urbanisme) de fixer les emplacements réservés aux voies et aux ouvrages publics, la Commune, dans le projet d'agrandissement et d'aménagement du chemin de la Garenne, se porte acquéreur de la parcelle BI n° 146, d'une superficie totale de 404 m², située dans l'emprise de l'emplacement réservé n° 10 du plan local d'urbanisme de la Commune, classée en zone UCb, propriété du Conseil départemental de l'Hérault.

Des plans sont joints en annexe ; je pense que tout le monde a pu visualiser où ça se trouve.

En date du 18 janvier, et après estimation de France Domaine, le Conseil départemental, propriétaire de ce bien, a donné son accord pour une cession dudit bien au prix de 2 500 €. Les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur, en l'occurrence, la Commune.

L'objet de la délibération est de :

- Décider de se porter acquéreur de la parcelle section BI n° 146, d'un montant total de 2 500 € ;
- Dire que les crédits relatifs à cette acquisition seront pris sur le budget principal, en section d'investissement, opération 20265 : Développement du territoire ;
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Y a-t-il des questions ?

Je vous remercie.

Madame le Maire : Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? A l'unanimité, merci.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle BI n° 146 d'un montant total de 2 500 €.

Madame le Maire : Nous avons terminé l'ordre du jour.

Avant de le clôturer la séance, je tiens à dire que je regrette particulièrement le départ des élus de l'opposition, de la liste de Monsieur LOPEZ.

Comme il a été dit lors de leur départ, lorsque je demande aux personnes qui sont présentes en Conseil municipal, aux élus, quand ils prennent la parole, de s'identifier au micro, quand je suspends la séance ou que je la rouvre, ce n'est pas parce que je souhaite imposer quelque chose. C'est parce que, dans un Conseil municipal, il y a un règlement, il y a un mode de fonctionnement, il y a des obligations. Quand les agents prennent la parole, on doit suspendre la séance ; dès qu'un élu reprend la parole, on doit rouvrir la séance. Tout le monde doit attendre, que ce soit un élu de l'opposition ou un élu de la majorité, que je donne la parole à l'élu, et il doit s'identifier au niveau du micro.

Monsieur BORDENAVE a souhaité partir parce que soi-disant, je lui coupais la parole. Je tenais à dire que ce n'est pas du tout le cas. Ce n'était pas mon intention et je regrette particulièrement leur départ de ce débat d'orientations budgétaires.

Sur ce, je clôture la séance et je vous souhaite une bonne soirée. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance du Conseil municipal à 19 h 54.